Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des affaires financières, sociales et logistiques** **Sous-direction du travail et de la protection sociale** **BOPSA** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRS1822434J**	**Instruction technique** **SG/SAFSL/SDTPS/2018-602** **08/08/2018**

Date de mise en application : 08/08/2018
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 12/08/2019
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Liste des contrôleurs chargés des contrôles pénibilité ayant obtenu leur agrément définitif

Destinataires d'exécution
Mme la cheffe de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale, M. le président du conseil d'administration de Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, M. le directeur général de la caisse centrale de la MSA Mmes et MM. les présidents des conseils d'administration des caisses de MSA et de leurs associations et des comités directeurs de leurs groupements d'intérêt économique Mmes et MM. les directeurs, directeurs adjoints, agents comptables, sous-directeurs et secrétaires généraux des caisses de MSA et de leurs associations et des comités directeurs de leurs groupements d'intérêt économique

Résumé : La présente instruction technique établit la liste des agents de contrôle des caisses de Mutualité Sociale Agricole ayant reçu l'agrément définitif pour exercer leurs fonctions en application des dispositions de l'arrêté du 30 décembre 2015 modifié fixant les conditions d'agrément des agents chargés des missions de contrôle portant sur l'effectivité et l'ampleur de l'exposition aux facteurs de risques professionnels ou de l'exhaustivité des données déclarées dans le cadre du compte personnel de prévention de la pénibilité.

Dès réception de la présente instruction technique, je vous serais obligé de bien vouloir en porter le contenu à la connaissance des personnels concernés.

Toutes difficultés d’application de la présente instruction technique devront être signalées au Bureau des Organismes de Protection Sociale Agricole du Ministère chargé de l'agriculture.

Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA)

Liste des agents de contrôle des caisses de Mutualité Sociale Agricole agréés à titre définitif en vue d'exercer leurs fonctions en application des dispositions de l'arrêté du 30 décembre 2015, modifié par arrêté du 29 décembre 2017, et fixant les conditions d'agrément des agents chargés des missions de contrôle portant sur l'effectivité et l'ampleur de l'exposition aux facteurs de risques professionnels ou de l'exhaustivité des données déclarées dans le cadre du compte personnel de prévention de la pénibilité

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	CAISSE DE MSA	DATE DE DELIVRANCE DE L'AGREMENT DEFINITIF
BEAUFEIST	Valérie	28/07/1967	MSA Provence Azur	22/05/2018
BOURSCHEIDT	Mickael	08/11/1972	MSA Marne-Ardennes-Meuse	07/02/2018
CORBIN	Francis	12/11/1960	MSA Picardie	07/02/2018
CORTASSA BOUMEZBEUR	Malika	22/12/1962	MSA Provence Azur	07/02/2018
COTHIER	Valérie	20/08/1969	MSA Bourgogne	07/02/2018
FLOCHON	Jean-Paul	26/04/1964	MSA Ain-Rhône	07/02/2018
GUERIN	Pierre	24/12/1967	MSA Armorique	07/02/2018
JOSSE	Bénédicte	21/10/1969	MSA Limousin	07/02/2018
SINCEUX	Pierre	09/05/1960	MSA Sud Aquitaine	07/02/2018